

# COMMUNE DE MESLAND

## COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Salle des associations, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2021

Présents : Mesdames BECKER Corinne, DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUERIN Pierre-Alain, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absent excusé : HELTZLE Jérôme

Absent : GASNIER Richard

M. GUERIN Pierre-Alain est désigné secrétaire de séance.

### TENUE DE LA SÉANCE A HUIS CLOS

*Délibération n° 08-2021 publiée le 17/02/2021 et transmise à la Préfecture le 17/02/2021*

L'article L.2121-18 du code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le conseil peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis-clos ». Au regard de la crise sanitaire actuelle, du couvre-feu et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation de la COVID-19, M. le Maire propose que la séance du conseil municipal se tienne à huis-clos. Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, par 13 voix POUR (unanimité des membres présents), décide de tenir la réunion à huis clos.

### MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE SUR LE RPI MONTEAUX-MESLAND

*Délibération n° 09-2021 publiée le 17/02/2021 et transmise à la Préfecture le 17/02/2021*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Inspection académique de Loir-et-Cher a prévenu Mme la Présidente du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) Monteaux-Mesland de son projet de fermeture d'une classe sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) à la rentrée scolaire 2021-2022. Une rencontre a eu lieu entre les élus du SIVOS et M. l'Inspecteur de l'Education Nationale le vendredi 5 février 2021. Les maires et élus du SIVOS ont obtenu une audience à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) à Blois le mercredi 17 février 2021 à 17h30.

Les effectifs actuels (année scolaire 2020-2021) sont de 98 élèves répartis sur 5 classes : 2 classes (32 élèves) à l'école maternelle de Mesland et 3 classes (66 élèves) à l'école élémentaire de Monteaux. Les prévisions pour 2021-2022 sont de 26 élèves à l'école maternelle de Mesland et de 68 élèves à l'école élémentaire de Monteaux, soit un total de 94 élèves.

Plusieurs scénarii de recomposition des futurs effectifs sur 4 classes ont été présentés. L'un prévoit de maintenir 2 classes à l'école de Mesland en regroupant les 3 niveaux de maternelle (PS-MS-GS), soit 26 élèves dans une même classe, et en composant la seconde de tous les élèves de CP (13 élèves) et une partie des élèves de CE1 (7 élèves). Un autre scénario prévoit de ne maintenir qu'une classe à Mesland avec tous les élèves de maternelle (26 élèves) et 3 classes à Monteaux :

.... /....

- 1<sup>ère</sup> classe CP+CE1 (20 élèves)
- 2<sup>ème</sup> classe CE1+CE2 (22 élèves)
- 3<sup>ème</sup> classe CM1+CM2 (26 élèves)

Ces différentes propositions conduisent toutes à la création de classes surchargées allant jusqu'au regroupement de 3 niveaux dans une même classe de maternelle dont un enfant handicapé moteur en PS. De plus une seule classe de maternelle ne permettra plus d'accueillir les enfants de 2 ans, ce qui risque de provoquer une éviction définitive vers des écoles de communes limitrophes en capacité de les accueillir.

Jusqu'à présent l'enseignement était de qualité sur le regroupement pédagogique Monteaux-Mesland. De l'avis de tous, le niveau d'entrée au collège était très satisfaisant. Nos écoles rurales ne posaient pas de problèmes et permettaient même d'accueillir dans de bonnes conditions 4 élèves handicapés en classes élémentaires. Cela était possible avec des classes aux effectifs limités, proches de 20. Comment pourrions-nous continuer à apporter à ces enfants le soutien qui leur est indispensable ?

Au moment où le dédoublement de classes s'impose en milieu urbain, il apparaît totalement inacceptable que des postes d'enseignants soient dégagés pour y faire face en supprimant en milieu rural. L'Etat veut-il que les problèmes rencontrés en ville soient ceux que nous aurons aussi à gérer demain en milieu rural ? Donnons-nous aujourd'hui les moyens de ne pas en arriver là.

De surcroît le moment est vraiment mal choisi, en pleine crise sanitaire, pour envisager une augmentation du nombre d'enfants par classe alors que tout est mis en œuvre pour éviter la promiscuité. C'est bien là rajouter de la difficulté aux enseignants et aux élus en charge des affaires scolaires. Ce n'est pas cohérent.

Fort de cette analyse, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents (13 voix POUR) s'oppose à la fermeture d'une classe sur le RPI Monteaux-Mesland et demande à l'Inspection académique d'y renoncer au nom de la qualité de l'enseignement et de la réussite de nos enfants.